

# Bulletin Départemental de l'Éducation Nationale des Ardennes

## Sommaire

### ACTUALITE

- Conférence.....2

### PERSONNELS

- Personnels enseignants Premier degré.....2
- Tous personnels .....4

### VIE SCOLAIRE

- Activités éducatives et culturelles .....4
- Concours et prix scolaires.....5

## Annexe

Vous trouverez sur le **site de l'inspection académique** l'annexe :

- Annexe n°1 : Temps partiel des enseignants du premier degré 2009-2010

Directeur de publication : Jean GUTIERREZ

## ACTUALITE

### Conférence AMOPA

La conférence sur le thème « L'Histoire des Manises » organisée par l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques sera menée par Monsieur Philippe LECLERC, enseignant, diplômé en histoire contemporaine. Elle aura lieu le mercredi 18 mars 2009 à 17 heures au lycée François Bazin de Charleville-Mézières.

## PERSONNELS

### Personnels enseignants du premier degré

#### Formation

Dans le BDEN n°5 de décembre 2008 a été communiquée la tenue d'une réunion d'information sur la préparation au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) le mardi 16 décembre 2008.

Les enseignants qui souhaitent se porter candidats pour la formation 2009-2010 doivent solliciter un dossier de candidature auprès de la direction des ressources humaines de l'inspection académique. Le dossier rempli sera transmis en retour à l'Inspecteur de l'Education nationale dont ils dépendent pour avis, et ce **avant le 23 février 2009**.

Les candidats peuvent choisir une option du CAPA/SH ou plusieurs, dans un ordre préférentiel. Ils seront avertis de leur départ ou non en formation après la commission administrative paritaire du 24 mars 2009.

**Affectation** : conjointement à leur demande de formation, les candidats doivent participer au mouvement général unique et solliciter des postes de l'ASH correspondants à leurs choix d'option du CAPA/SH (il n'y a plus de mouvement spécifique de l'ASH à compter de la rentrée 2009). Dans le cadre de ce mouvement unique, une priorité sera accordée, après examen des vœux des enseignants déjà spécialisés ou en formation, à l'obtention d'un poste dans l'option retenue pour le départ en stage. A défaut d'accès à un poste correspondant, leur départ en formation ne sera pas validé.

**Rappel** : la première nomination sur un emploi de l'ASH a lieu à titre provisoire dans l'attente de la validation de la formation CAPA/SH.

### Liste d'aptitude aux emplois de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée

Cette liste d'aptitude académique concerne l'accès aux emplois suivants :

- Direction d'école primaire ayant au moins trois classes spécialisées ;
- Direction d'école annexe ou d'application ;
- Direction de centre médico-psychopédagogique.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable une année. Elle intervient ou non après entretien avec un jury académique.

Peuvent s'y présenter les enseignants titulaires répondant aux conditions d'ancienneté de services, de titres de spécialisation ou de diplôme. La recevabilité de la candidature par rapport à ces conditions doit être vérifiée auprès de la division des ressources humaines. Les dossiers de candidature seront également sollicités auprès de la direction des ressources humaines au 03.24.59.71.69.

Ils seront retournés, par la voie hiérarchique, **au plus tard le 20 février 2009**.

## Temps partiel pour la rentrée scolaire 2009-2010

La circulaire 2009 sur le temps partiel est en ligne sur le site de l'inspection académique – rubrique « enseignants » - Toutes les informations utiles y sont mentionnées.

### La campagne des temps partiels pour l'année scolaire 2009-2010 concerne :

#### *Les personnels à temps partiel de droit*

- **Les personnels à temps partiel de droit** : pour la naissance, l'adoption d'un enfant ou pour raisons familiales. Pour un enfant, le temps partiel est accordé pour un an reconductible jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant.  
Un temps partiel de droit pour élever un enfant qui prend fin en cours d'année scolaire peut être suivi d'une réintégration à temps complet ou d'une nouvelle demande de temps partiel sur autorisation soumise à la décision de l'inspecteur d'académie.

#### *Les personnels à temps partiel sur autorisation*

- **Les personnels qui présentent une première demande de temps partiel sur autorisation.**
- **Les personnels en tacite reconduction de temps partiel sur autorisation pendant la durée de 3 ans** afin de confirmer l'organisation souhaitée ou solliciter une éventuelle réintégration à temps plein. Pour la durée de validité de leur temps partiel, ils doivent se référer à leur arrêté de temps partiel.
- **Les personnels arrivant à l'échéance d'un temps partiel de trois ans sur autorisation.** Une date de fin au 31.08.2009 entraîne une réintégration à temps complet. L'enseignant souhaitant poursuivre à temps partiel doit formuler une nouvelle demande pour une période de trois ans, soumise à décision de l'Inspecteur d'académie.

En conséquence, chaque enseignant concerné par un temps partiel sur 2009-2010 devra remplir l'annexe 1 du présent BDEN et la retourner à l'inspecteur de l'Education nationale de sa circonscription, avant le **15 mars 2009**.

**Rappel** : l'enseignant garde le choix de la quotité de service souhaitée mais l'organisation de son service peut lui être imposée. Dans l'intérêt du service, le temps partiel sur autorisation est refusé aux directeurs d'école et le temps partiel de droit est subordonné à l'affectation sur d'autres fonctions.

J'attire votre attention sur la demande de temps partiel sur autorisation, soumise à décision. En 2008-2009 les nouvelles demandes ont été refusées compte tenu d'une situation déficitaire en personnels enseignants. De même, les demandes formulées pour 2009-2010 seront accordées ou non en fonction de la situation des personnels du premier degré à la rentrée 2009, situation qui sera appréciée dans la deuxième quinzaine du mois de mai 2009.

S'agissant du temps partiel à 80% organisé dans le cadre annuel qui a été accordé pour la première fois en 2008-2009, un bilan de la nouvelle organisation des 7 jours de réintégration à temps complet sur les mois de janvier et février 2009, sera effectué afin d'en mesurer l'impact sur le service d'enseignement.

## Contrats aidés dans le premier degré

Les conseillers d'orientation psychologue ont déjà réalisé de nombreux entretiens avec les personnes en contrat aidé. Je vous rappelle que dès réception du compte rendu de l'entretien, les salariés doivent solliciter la ou les formations souhaitées par l'intermédiaire de leur tuteur.

La plateforme de travail du GIP académique, réservée aux tuteurs, COP et conseillers Pôle emploi permet l'accès au formulaire « demande de prestations » à l'adresse suivante : <http://dafco.ac-reims.fr/fca.htm>

## Tous personnels

### Seconde carrière

Ce dispositif prévoit que des personnels enseignants de catégorie A pourront occuper, sur demande, des emplois correspondants à leurs qualification et compétences auprès des administrations de l'Etat, des collectivités locales ou des établissements publics à caractère administratif. Des postes sont régulièrement publiés sur le site du rectorat de Reims à la rubrique « personnels – gestion des ressources humaines – seconde carrière des enseignants ».

La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité fait connaître à l'académie sa recherche d'un chargé de mission qui à Paris coordonnera son action dans 5 à 6 régions. Ce poste peut intéresser des personnels de direction, d'inspection ou des responsables administratifs mais également des enseignants qui ont notamment un passé associatif important dans ce domaine et qui disposent d'une bonne ouverture professionnelle et institutionnelle. Pour tout renseignement contacter la cellule ressources humaines du rectorat.

### Assistante sociale des personnels

Madame Marie-Annick PIERQUIN, Conseillère Technique, Assistante Sociale pour le personnel de l'Education nationale, reçoit sur rendez-vous à l'Inspection académique, les agents, titulaires ou non, qui rencontrent des difficultés dans leur vie professionnelle ou personnelle, problèmes de santé, familiaux, financiers, sociaux.

Tél : 03.24.59.71.55. Secrétariat le matin : 03.24.59.71.52

### Médecin de prévention

Les personnels souhaitant rencontrer Madame DEGIOVANNI, médecin de prévention de l'académie de Reims, peuvent contacter Madame PIERQUIN, assistante sociale des personnels, afin d'obtenir un rendez-vous.

### A noter

**Le Calendrier des fêtes légales et les autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions de l'année civile 2009 sont parus au BOEN n°4 du 22 janvier 2009.**

## VIE SCOLAIRE

### Activités éducatives et culturelles

#### La Semaine du jardinage pour les écoles

11<sup>ème</sup> édition

Opération organisée par le GNIS, VINIFLHOR et la FNMJ

Date : **du 9 au 15 mars 2009**

Public : classes maternelles et élémentaires

Thème : biodiversité au jardin

Site : [www.jardinons-alecole.org](http://www.jardinons-alecole.org)

Rubrique : « La semaine du jardinage pour les écoles ».

## Le Printemps de l'Europe 2009 en un clin d'œil

### 7<sup>ème</sup> édition

*Date* : du 25 mars au 9 mai 2009

*Public* : tous les établissements scolaires

*But* : échanger et illustrer la créativité et l'innovation à l'école

*Site* : <http://www.springday2009.net/ww/fr/pub/spring2009/homepage.htm>

*Contact* : Franck Le Cars,

Conseiller Pédagogique du Printemps de l'Europe

Mél : [f.le-cars@voila.fr](mailto:f.le-cars@voila.fr)

## Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité (27 janvier)

A cette occasion, les directrices et directeurs d'école, les chefs d'établissement sont appelés à inciter les enseignants à engager une réflexion avec leurs élèves sur l'Holocauste et les génocides reconnus, en liaison avec les programmes scolaires.

*Site consultable* : [http://itinerairesdecitoyennete.org/journees/27\\_jan/](http://itinerairesdecitoyennete.org/journees/27_jan/).

BOEN n° 4 du 22.01.2009

## Exposition: « Association JALMALV » du 16 au 27 mars 2009

Cette exposition a été créée en 2001 et s'adresse plus particulièrement aux enfants des classes des écoles primaires et comporte 4 étapes : Naître, Grandir, Vieillir Mourir.

Les élèves sont invités à venir la visiter, accompagnés de leurs instituteurs dans le hall d'exposition de l'OPAC, 7, avenue des Martyrs de la Résistance à Charleville-Mézières.

## Concours et prix scolaires

### Concours des écoles fleuries 2008 – 2009

Récompense à l'échelon départemental et à l'échelon national.

*Public* : écoles et établissements de l'enseignement public

*Informations et règlement du concours* : <http://www.dden-fed.org/>  
<http://www.occe.copp/>.

BOEN n° 03 du 15.01.2009

## Concours de bandes dessinées « Demain le monde, la santé pour toutes et tous »

*Public* : trois catégories d'âge :

8-11 ans, 12-15 ans, 16 ans et plus (du CM1 à l'Université).

*Forme* : illustrer la thématique de la campagne, collective ou individuelle, sur le thème : « la santé : un état de bien être physique, mental et social »

*Calendrier* : œuvres à renvoyer à la Campagne « Demain le monde... » c/o Solidarité Laïque 22 rue Corvisart 75013 Paris **avant le 7 avril 2009**.

*Inscriptions et informations complémentaires* : [www.demain-le-monde.org](http://www.demain-le-monde.org)

## **Prix Galaxie jeune poésie francophone 2009**

Ce concours est géré par le Festival International de la Poésie qui se tient chaque année au Québec.

*Public* : enfants de 6 à 16 ans

*But* : resserrer les liens entre enfants du monde francophone

*Thème 2009* : poème à ma ville, à mon village

**Date limite d'envoi** : 14 février 2009

*Site consultable* : <http://www.fiptr.com>

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale des Ardennes

Jean GUTIERREZ